

Charte de Partenariat

entre Vosgelis et les Entreprises du Bâtiment

Vosgelis a défini un projet d'entreprise ambitieux pour les années 2014 à 2020 et s'est résolument engagé dans une qualité de service ISO exigeante dédiée à ses clients-locataires. C'est dans ce contexte que **Vosgelis**, fidèle à sa démarche RSE, souhaite renforcer durablement son partenariat avec les entreprises du bâtiment dans une logique de succès partagé. La présente Charte matérialise l'engagement de **Vosgelis** et des entreprises, affiliées ou non à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Vosges (FBTP 88) ou à la Confédération de l'Artisanat et Petites Entreprises du Bâtiment des Vosges (CAPEB 88).

Les engagements de Vosgelis

- 1 AGIR** conformément aux valeurs de notre Charte Éthique : le Professionalisme, la Proximité, la Transparence, l'Égalité de traitement, la Responsabilité et le Développement durable,
- 2 ANNONCER** les prévisions de travaux sur www.vosgelis.fr en début d'exercice et aussi souvent que nécessaire afin de permettre aux entreprises une gestion optimisée de leur plan de charge,
- 3 ACCOMPAGNER** les entreprises vers les évolutions stratégiques indispensables au renforcement de la qualité de service due aux locataires,
- 4 PAYER** les entreprises dans un délai maximum de 30 jours et les informer sur l'état d'avancement de leurs demandes de paiement grâce à l'espace sécurisé sur www.vosgelis.fr,
- 5 COMMUNIQUER** régulièrement aux entreprises les résultats des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des locataires.

Les engagements des Entreprises

- 1 INTERVENIR** dans le respect du client, qu'il s'agisse de qualité ou de délais, et accepter l'évaluation des prestations dans une perspective d'amélioration continue,
- 2 VEILLER** à la propreté des lieux à l'issue des interventions, trier et évacuer les déchets de sorte à limiter leur impact environnemental,
- 3 CONTRIBUER** à l'émergence de solutions innovantes en étant force de proposition, afin d'identifier des sources de progrès réciproques,
- 4 RÉPONDRE** aux sollicitations de Vosgelis en matière de lutte contre le travail dissimulé, d'insertion de personnes éloignées de l'emploi et de protection de l'environnement,
- 5 PARTAGER** ces engagements avec les salariés et les sous-traitants.

À Épinal, le 27 novembre 2014.

pour la **FBTP 88**,

Daniel Virion,
Président

pour **Vosgelis**,

Guy Martinache,
Président

pour la **CAPEB 88**,

Jean-François Houillon,
Président

Vincent Henneron,
Directeur Général